

Madame la Présidente
Monsieur le Président
de l'association

**DIRECTION SPORTS JEUNESSE
VIE ASSOCIATIVE**
Unité Vie Sportive

Saint Étienne le, 9 mars 2020

Objet : Dossier d'installations sportives 2020-2021

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Vous avez retiré une demande d'installation sportive pour la saison **2020 / 2021** auprès de la ville de Saint-Étienne. Les dossiers devront être retournés **au plus tard le 27 avril 2020**

critères de recevabilité de la demande :

- **Être une association Loi 1901**
- **Être domiciliée à Saint-Étienne**
- **Être Affiliée à une fédération agréée par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports**
- **Être titulaire d'une assurance responsabilité civile**

Après arbitrage, sous l'autorité de l'adjointe déléguée aux Sports, une réponse vous sera donnée au plus tard le 15 juillet, par courrier.

Il vous est demandé d'apporter un soin tout particulier pour renseigner le formulaire, notamment la page 2, qui concerne le détail des créneaux souhaités.

Toute demande incomplète ou ne répondant pas aux critères est susceptible d'entraîner un rejet.

Un document annexe sera joint à l'autorisation délivrée, il comporte des règles de fonctionnement qui doivent être connues et respectées.

Je vous prie de croire, Madame la Présidente, Monsieur le Président, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée,


Brigitte MASSON